

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 411 Vœu relatif au soutien de Paris aux opposant-e-s au projet de carrière géante pour la cimenterie Calcia dans le parc naturel du Vexin

Le Conseil de Paris,

Considérant l'opposition massive des habitant-e-s et de leurs représentant-e-s au sein de la communauté urbaine de Grand Paris Seine Oise (regroupant plus de 400.000 personnes) contre le projet d'ouverture d'un site d'extraction à Brueil, dans le parc naturel du Vexin, pour la cimenterie Calcia de Gargenville,

Considérant l'opposition absolue des associations de défense de l'environnement et du directeur du parc naturel du Vexin à ce projet de carrière de ciment,

Considérant que la cimenterie Calcia de Gargenville est l'un des sites industriels les plus polluants d'Ile-de-France et que ses émissions toxiques ainsi que de gaz à effet de serre constituent un danger pour Paris, la vallée de la Seine, l'Ile-de-France et le climat,

Considérant que ce projet de carrière géante menace des centaines d'hectares de terres agricoles et des nappes phréatiques vitales pour la biodiversité et la santé environnementale,

Considérant les recours déposés par les opposant-e-s au projet de carrière géante encore non jugés,

Considérant la responsabilité de l'actuelle politique municipale qui encourage des grands projets inutiles et imposés hautement consommateurs de ciment sur le territoire de notre commune (Tour Triangle, Bercy Charenton, Cité Universelle, Chapelle Charbon etc.) et dans la métropole du Grand Paris (infrastructures pour le projet olympique Paris 2024),

Considérant les déclarations du maire de la commune où se situe l'actuelle carrière alimentant la cimenterie Calcia, faisant notamment état du « besoin très important de ciment pour le Grand Paris » à l'origine de ce projet d'ouverture d'une nouvelle carrière,

Considérant la part considérable de l'industrie du ciment dans la production de gaz à effet de serre, 8% des émissions mondiales de CO2, proportion comparable à l'ensemble du trafic automobile dans le monde,

Considérant l'ensemble des discours et des engagements de la maire de Paris et des adjoints concernés en matière d'ambition écologique et d'exemplarité parmi les « villes-monde »,

Considérant le voeu adopté en décembre 2018 par le Conseil de Paris dans lequel la Ville de Paris s'engage conformément aux ambitions du plan Climat, à développer des nouvelles constructions (logements sociaux, équipements publics...) relevant d'un bilan carbone positif via le recours aux terres excavées du grand Paris, la paille de la Région île de France ainsi que du bois issu de la métropole,

Considérant le voeu adopté lors du dernier Conseil de Paris déclarant notre ville en état d'urgence climatique,

Sur proposition de Danielle Simonnet,

Emet le voeu

Que la Ville de Paris accorde son soutien aux opposant-e-s au projet d'ouverture d'un nouveau site d'extraction pour la cimenterie Calcia de Gargenville, ainsi que contre toute extension d'exploitation de carrière afin de permettre la fermeture et la reconversion de ce site industriel polluant, la fin des activités climaticides qu'il génère, comme de celles qui en découlent.